

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°24 Décret du 18 octobre 1927 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget de la colonie (exercice 1927)

n°24

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 octobre 1927

Numéro JO
n° 372 du 30/11/1927

Date du numéro
30 novembre 1927

VISAS

Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 18 janvier 1927 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1927,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est approuvé l'arrêté du Gouverneur de la Côte française des Somalis en date du 23 août 1927, portant ouverture des crédits supplémentaires ci-après au budget local, pour l'exercice 1927. Chap. 5. — Services administration générale matériel 200.000 Chap. 15. — Dépenses diverses 'matériel 150.000 Total. 350.000

Art. 2

Il sera fait face à l'ouverture de ces crédits supplémentaires au moyen de l'excédent des recettes réalisées sur les prévisions budgétaires de l'exercice 1927.

Art. 3

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

gaston doumergue par le président de la république leon perrier.